

État des lieux des services funéraires en période de Covid-19

Les services funéraires ont dû jongler avec les dispositions, parfois contradictoires, de l'État, des autorités sanitaires et des acteurs de la profession. Les salariés des entreprises du funéraire, publiques ou privées, sont pris entre conscience professionnelle et peur face au risque dans des conditions de manque de protection et cela, toujours dans l'ombre.

Actualisation du document unique et demandes de masques

Contrairement à l'épidémie de H1N1 en 2009, les fédérations patronales ont peu communiqué sur l'actualisation du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP). Pourtant nous savons qu'il existe une plaquette d'évaluation des risques professionnels à destination des entreprises adhérentes à des fédérations professionnelles. Là où les équipes CFDT sont présentes, il y a eu des demandes d'actualisation du DUERP mais nous avons eu très peu de retours. Le 10 mars, la commission mixte paritaire des services funéraires décide la rédaction et l'envoi d'un courrier au président du conseil national des opérations funéraires (CNOF) pour lui demander une réunion d'urgence sur la situation, et la clarification des mesures à mettre en œuvre pour nos métiers, notamment sur l'accès aux masques de protection, aux éventuelles zones confinées, à la circulation des véhicules funéraires. La CPFM avait auparavant fait cette démarche de son côté, demande restée sans réponse. Au niveau de la branche, nous avons diffusé le 15 mars un tract papier et numérique sur le site www.cfdt-services-funeraire.fr revendiquant

l'obligation d'avoir les équipements de protection individuelle (EPI) complets pour toute mise en bière, Covid ou non. La profession était, jusqu'à fin mars, désunie et incapable de régler la question des règles d'hygiène et de sécurité de manière globale. La peur était palpable, principalement chez les collègues de l'Est de la France dont plusieurs témoignages ont été publiés, par nous-mêmes¹ puis par la confédération². Fin mars, après un avis contesté du Haut Conseil de la santé publique (HCSP)³ revenant sur un précédent avis daté du 18 février, les trois organisations patronales du funéraire se sont rassemblées sur une demande commune de masques auprès du ministère de tutelle et sur un décret clarifiant l'obligation de mise en bière immédiate des défunts Covid ou supposés Covid ainsi que sur l'interdiction des soins de conservation. Ce décret a été publié le 2 avril⁴.

Polémique entre thanatopracteurs

Les thanatopracteurs salariés ayant été mis en activité partielle, ce fut au tour des thanatopracteurs indépendants, privés d'activité, d'être insatisfaits. Une polémique interne s'est déclarée entre les thanatopracteurs, les uns défendant

le soin de conservation comme meilleur moyen de désinfecter un défunt contaminé et les autres craignant de devenir des vecteurs de propagation non pour eux-mêmes si les EPI étaient complets, mais pour les agents funéraires. Ce débat a néanmoins permis de mettre le doigt sur une négligence croissante et une passivité sur la désinfection des locaux (laboratoires de soins de conservation et chambres funéraires), qui viennent alimenter le risque sanitaire. De manière générale, nous avons constaté l'effet d'un défaut de pratique sur les questions d'hygiène et de sécurité dans le funéraire. Les stocks d'EPI n'étaient pas renouvelés car peu utilisés. La formation de base des 16h sur l'hygiène et la sécurité sera certainement à revoir.

Nous posons clairement la question du contrôle du respect de ces procédures pour tous les métiers du secteur funéraire.

Faute de sensibilisation et de bonne transmission autour de ces problématiques, les bonnes pratiques n'ont pas été réactualisées et se sont parfois perdues.

Les TPE-PME dans le flou

Le 27 mars seulement, « l'union sacrée » a eu pour effet de provoquer une réaction du ministère de l'Intérieur. OGF a obtenu 100 000 masques chirurgicaux. Reste que le parcours d'obtention des masques pour les entreprises les plus modestes n'était pas détaillé, laissant les salariés des TPE-PME dans le flou, en mode système-D. Les entreprises non-affiliées à des fédérations patronales (CPFM, FFPF ou

UPFP) n'ont d'ailleurs reçu aucune actualisation réglementaire de la part des préfectures, principalement rurales et elles-mêmes débordées par le nombre de décrets, créant une confusion quant à l'application des processus et consignes sanitaires en direction des salariés. Les petites mairies qui fonctionnaient elles aussi en mode dégradé ont également connu des difficultés pour mettre en place des astreintes pour traiter les opérations de police des funérailles et éditer les documents nécessaires aux opérations funéraires.

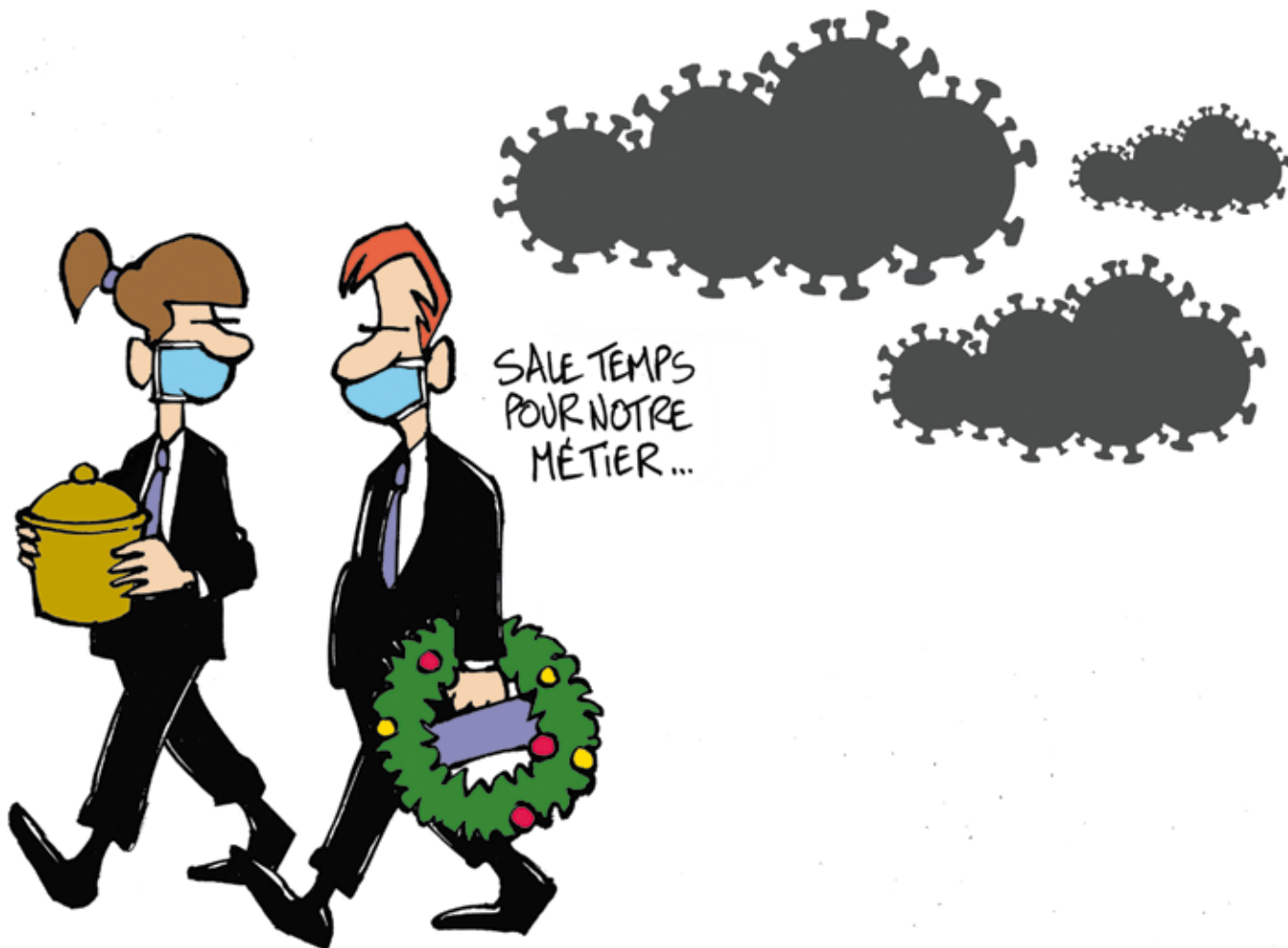
Polémique sur le dépositaire de Rungis

Mi-avril, cette union sacrée a volé en éclat après la polémique lancée par la présidente des Pompes funèbres de France, franchise essentiellement francilienne, sur la gestion du dépositaire de Rungis, profitant d'une communication très maladroite du groupe OGF,

seul opérateur capable d'installer en si peu de temps et de gérer le site. Le ministre de l'Intérieur a fait croire qu'il ignorait la facturation forfaitaire mise en place par le groupe et, après une demande « médiatique » d'audit et de contrôle, a annoncé avoir trouvé un accord de prise en charge des frais liés au dépositaire de Rungis. La réaction d'OGF a été quasi-immédiate en annonçant elle aussi la fin de toute facturation, mais sans oublier de préciser que désormais aucun opérateur funéraire ne pourra facturer Rungis. Toute cette polémique pose la question du tarif des funérailles, qui a forcément une incidence sur la rémunération des salariés. Un autre dépositaire a été mis en place à Wissous peu de temps après, toujours géré par OGF mais cette fois-ci fermé aux familles. Il faut enfin souligner qu'OGF a su rapidement déployer des cellules réfrigérées mobiles (40 pour 10 000 € par mois) dans les zones les plus touchées.

Peau de banane sous les pieds d'un concurrent

Politiquement, à la mi-avril nous avons appris par *le Canard Enchaîné* que Marine Le Pen aurait envoyé une lettre de soutien aux professionnels du funéraire, un secteur essentiellement ouvrier et conservateur, très réceptif à son discours. Le 26 avril, c'était au tour d'une députée France Insoumise intervenant à l'Assemblée nationale de qualifier OGF de « profiteur de mort »⁵, traînant à nouveau indifféremment direction et salariés du groupe dans la boue. Plus tard, on apprenait que la présidente des Pompes funèbres de France était proche du parti Les Républicains qui avait ouvert la polémique sur la morgue de Rungis le 8 avril sur BFMTV. Ou comment en profiter pour glisser à la fois une peau de banane sous les pieds du Gouvernement et sous les pieds d'un concurrent...



UN PROJET DE LICENCIEMENT COLLECTIF DÉJOUÉ DANS LE TARN

Depuis le 8 avril, la CFDT se bat contre un projet de licenciement collectif pour raisons économiques au Pôle funéraire public de l'Albigeois⁶. Un travail remarquable a été mené par Guillaume Verhnes, élu au CSE, Philippe Béco, SG du syndicat Interco du Tarn, Joël Raffanel, SG de l'Union départementale CFDT du Tarn, Yves Simenel et Éric Barnéon de la fédération Interco et Julien Boschage de la Commission nationale professionnelle (CNP) Interco services funéraires. Le projet, mené sans concertation ni discussion, est d'autant plus malvenu qu'il a été présenté en pleine crise sanitaire. C'est pour l'instant une victoire dont il faut se féliciter puisque la direction du PFFA a dû annuler le projet de licenciements ainsi que les tentatives de ruptures conventionnelles parallèles sous la pression que nous avons exercée auprès des mairies actionnaires et grâce à nos belles actions de communication. Reste que cette structure serait en sursis et que notre implication reste totale.

Ordres et contre-ordres à OGF

À propos d'OGF, où la CFDT est deuxième organisation dans un paysage syndical hostile, la discussion était inexistante ou tendue début mars avec des directions locales du groupe. Les ordres et contre-ordres se sont multipliés entre la direction générale et les directions locales malgré nos demandes d'éclaircissement. Par exemple, lorsque le siège à Paris demandait de ne plus faire de transport sans cercueil (TSC) pour les cas Covid, des directeurs de secteurs indiquaient qu'il fallait mettre des EPI en cas de TSC sur des défunts Covid. Allez comprendre ! Certaines directions locales ne faisaient rien tant que le siège n'émettait pas de directive sur tel ou tel sujet. Zéro anticipation et des managers redoutant que le groupe leur reproche de trop s'intéresser à la sécurité de leurs salariés. Du côté de la CSSCT dans laquelle la CFDT ne siège pas, c'est le silence radio. La difficulté de diffuser de l'information syndicale reste pré-

sente avec l'interdiction pour les OS d'utiliser le réseau de l'entreprise, isolant les salariés en télétravail de l'actualité syndicale. Nous demandons à la direction de rouvrir des négociations sur le télétravail et sur les moyens aux organisations syndicales⁷.

Sortir les masques FFP2 du placard

Lorsque la direction d'OGF a enfin pris la mesure du risque, deux semaines après nos premières alertes, cela a créé un phénomène de rationnement des quelques masques FFP2 disponibles à la mi-mars, avec pour seule consigne stricte de ne les utiliser que pour les cas Covid avérés. Les salariés qui osaient s'équiper en cas de suspicion Covid se voyaient fermement rattrapés par des directions locales zélées pour fournir des explications sur ces « écarts » aux consignes. Nous avons dû batailler pour faire desserrer la vis et faire sortir les masques FFP2 du placard. Le groupe OGF ne possède guère d'agents de chambre funéraire et donc met en second plan les nettoyages et désinfection dans ses chambres funéraires, même si, fin avril, la société a contracté avec Derichebourg pour sous-traiter ces opérations de nettoyage. Sur ce point encore, silence assourdissant de la CSSCT et disparité entre les directions locales.

Fermeture des crématoriums

Plus protecteur et plus clair pour son réseau de 80 crématoriums, le groupe OGF a bravé la réglementation qui interdisait de fermer ces lieux publics et, en accord avec les collectivités locales délégantes, a donc fermé ses crématoriums au public du 15 mars au 25 avril. Ces directives centralisées ont permis de sanctuariser les agents sur place et de contourner les logiques plus commerciales des directions locales. À noter quand même l'initiative du leader funéraire en France qui a octroyé une prime d'éloignement pour les salariés de province volontaires pour prêter main forte à leurs collègues parisiens. L'intention était louable mais cette prime a instauré une inégalité salariale envers les salariés d'Île-de-France, réseau et exploitation, qui, depuis le début, sont pré-

sents face à un surcroît d'activité jusqu'à sept fois supérieur à la situation dans les zones peu touchées. Là où les salariés de Danone ont eu une prime dite « prime Macron » (ou PEPA) de 1 000 €, aucun des salariés du funéraire n'en a bénéficié.

Nous revendiquons toujours le versement d'une prime de reconnaissance pour les agents funéraires, majorée pour les salariés des secteurs les plus impactés par le Covid !

Des agents funéraires sont également mis en danger par les médecins qui ne remplissent pas correctement les certificats de décès et ne cochent pas la case « mise en bière immédiate » qui pose la présomption d'un décès avec risque infectieux. Certains thanatopracteurs ont d'ailleurs obtenu l'autorisation d'ouvrir le volet confidentiel sur la cause du décès en cas de doute. Ce phénomène persiste depuis des années dans l'indifférence générale. C'est selon nous un vrai problème sanitaire qui est à nouveau mis en relief avec cette crise Covid. Peu nombreux sont les médecins à utiliser des certificats de décès numériques, qui existent pourtant depuis 2007. En plus de l'exposition des personnels funéraires à un danger, ce mésusage réduit fortement la réactivité de la surveillance sanitaire. ●

Commission nationale professionnelle des services funéraires

- ¹ ▶ <https://www.cfdt-services-funeraires.fr/temoignage-clun-collegue-de-mulhouse/>
- ² ▶ https://www.cfdt.fr/portail/actualites/crise-du-covid-19/covid-19-le-desarroi-des-salaries-du-funeraire-srv2_1112988
- ³ ▶ <https://www.cfdt-services-funeraires.fr/reaction-cfdt-avis-hcsp-funeraire/>
- ⁴ ▶ <https://bit.ly/3csT2qj>
- ⁵ ▶ <https://bit.ly/2z8leGk>
- ⁶ ▶ <https://www.cfdt-services-funeraires.fr/crise-covid-projet-lienciement-economique-pole-funeraire-public-albi/>
- ⁷ ▶ <https://www.cfdt-services-funeraires.fr/ogf-toujours-la-securite-sanitaire-des-salaries-dabord/>